



BULLETIN MENSUEL

9me Année

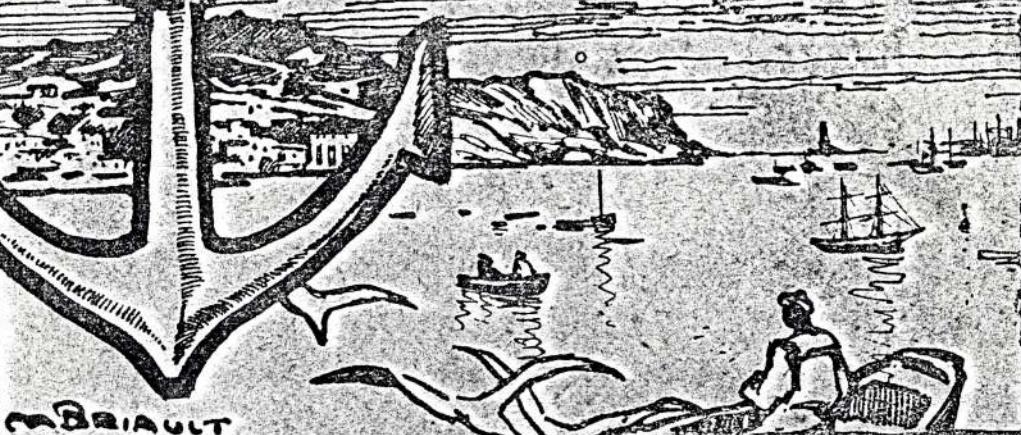
N° 97

Du 15 JANVIER

au 15 FÉVRIER

1932

LE FOYER PIERRE ET MOULEON



CABIAULT

ABONNEMENT
(servi par la Poste)

FRANCE . . . 10 fr.

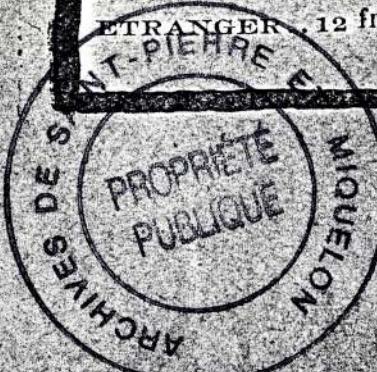
ETRANGER . . . 12 fr.

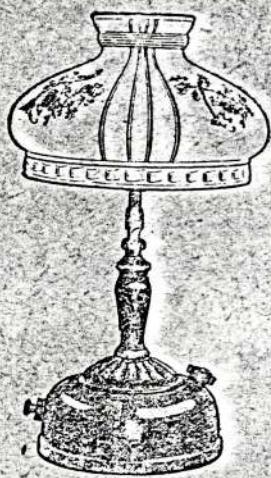
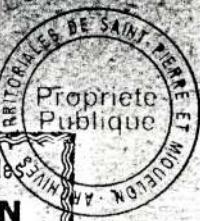
ADMINISTRATION

au Presbytère
de Saint-Pierre

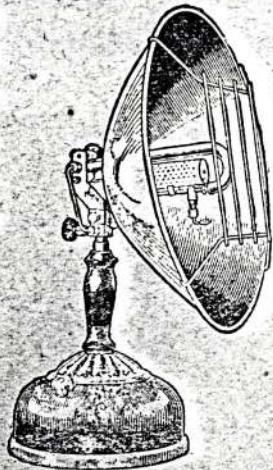
PROPRIÉTÉ
PUBLIQUE

MOULEON

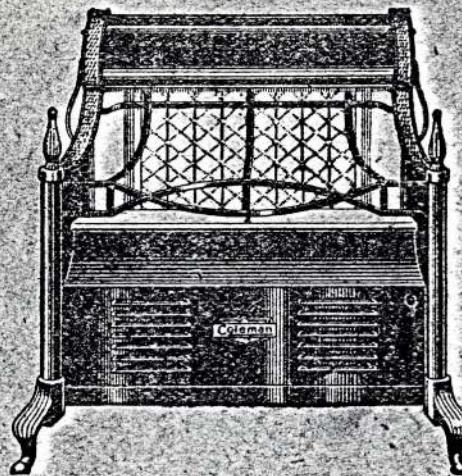




AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 300 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant pas se répandre ni faire explosion.

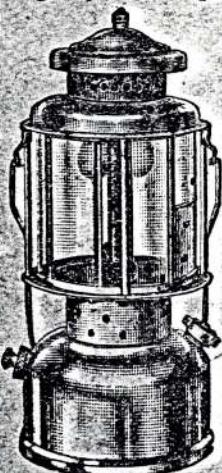


Model No. 480



restent toujours propres.

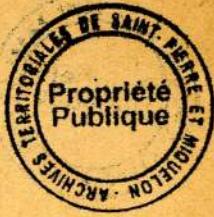
Le FER A REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.



d'explosion ; ils permettent de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à bon compte (un gallon de gazoline chauffe durant 15 h.) ; ils peuvent être transportés aisément, tiennent très peu de place et

DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"
CHEZ MME VYV. A. PATUREL.

Imp. du « Foyer Paroissial », -- Le Gérant J. Cardinal.



— 3 —

LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterorise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde
Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



— 4 —

A votre séjour en France, visitez la « Tour du Bonheur » entre Paramé et les Rochers Sculptés par l'Abbé FOURRÉ

MINIHIC BEACH HOTEL (Sur la Plage)

ROTHÉNEUF (Ille- et Vilaine)

Restaurant, Bar

R. C. St-Malo 10.686

Prop. P.-J. Montésinos

Tél. Rothéneuf, 4.

English Spoken

Se habla Espanol

Tout confort moderne

Garage pour 20 voitures

Salles de Bains - Cabines à Douches - Poste distributeur d'Essence - Terrasse
Salon de Lecture - Salle de Restaurant pour 80 couverts - Jardin avec Bosquets

Autocar à la Gare et pour toutes excursions.

Le meilleur accueil sera réservé aux St-PIERRAIS

SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

BORDEAUX 25. 56 A

ENGLISH SPOKEN

HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TELÉPH. 45.50

A. LAFARGOUETTE

PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TELÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

Machines à écrire « REMINGTON »

— Rubans à machine — Papier tous genres —

Machines à calculer « DALTON »

Représentants : **La MORUE FRANÇAISE**

Saint-Pierre



Calendrier du Mois de Février 1932

2 Mardi. — Purification de la Ste Vierge. — Par Indult du Saint-Siège, la solennité est renvoyée au dimanche 7 février.

Anniversaire de la mort (1852) du Vénérable Serviteur de Dieu François-Marie-Paul Libermann, un des Fondateurs de la Congrégation du St-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

4 Jeudi. — St André Corsini, év. et conf. — Le soir à 4 h. ½, au F. P., conférence et projections pour les élèves des écoles libres. — A 8 h., *Heure Sainte* pour les hommes de la confrérie du S. Sacrement.

5 Vendredi. — 1^{er} du mois. — Ste Agathe, vierge et mart. — Le soir à 8 h., Office en l'honneur du Sacré-Cœur.

6 Samedi. — Jour du Saint-Rosaire. — St Tite, év. et conf. — Anniversaire de l'élection (1922) de N. S. P. le Pape PIE XI. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

7 Dimanche de la Quinquagesime. — Solennité de la Purification de la Sainte Vierge. — Avant la messe de 10 h., bénédiction des Cierges et procession à l'intérieur de l'église — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes. — Après la messe, le Très Saint Sacrement sera exposé pour les prières dites des *Quarante Heures*. — A 2 h., vêpres et chapelet. — A 6 h., Complies et procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'église. — A 9 h., adoration nocturne pour les hommes dans la chapelle du Sacré-Cœur.

8 Lundi. — St Jean de Matha, conf. — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement — Le soir, à 6 h., complies et bénédiction. — A 9 h., adoration nocturne pour les hommes.

9 Mardi. — 2^{me} du mois. — St Cyrille d'Alexandrie, év., conf. et doct. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre. — A 8 h., messe de la Ligue Eucharistique. — Après la messe, exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 6 h., complies et bénédiction.

10 Mercredi des Cendres et *Commencement du Carême*. — A 8 h., bénédiction et imposition des Cendres ; puis sainte Messe. — Le soir, à 8 h., Instruction, imposition des Cendres pour les personnes qui ne les auraient pas reçues le matin, et salut.

11 Jeudi. — Fête de l'Apparition de la Ste Vierge à Lourdes (1858). — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

12 Vendredi. — 10^{me} Anniversaire du couronnement de N. S. P. le Pape PIE XI. — Le soir, à 8 h., Chemin de la Croix et salut.

14 1^{er} Dimanche du Carême. — Après les vêpres, instruction pour les personnes de langue anglaise dans la chapelle de St Antoine de Padoue.

17 Mercredi — 3^{me} du mois — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — *Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence*. — Le soir, à 8 h., Instruction et salut.

18 Jeudi. — Le soir, à 4 h. ½, au Foyer paroissial, conférence (Histoire Sainte et projections) pour les élèves de l'école publique.

19 Vendredi. — *Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence*. — Le soir à 8 h., exercice du Chemin de la Croix et salut.

20 Samedi. — *Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence*.

21 Dimanche. — 3^{me} du mois. — A la messe de 8 h., com. des jeunes filles. — Après les vêpres, réunion des E. de M. dans la chapelle du Sacré-Cœur.

24 Mercredi. — Le soir, à 8 h., instruction et salut.



- 25 Jeudi. -- St Mathias, apôtre. -- Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
- 27 Samedi. -- A 7 h., dans la chapelle du Sacré-Cœur, messe et comm. des Enf. de Marie. -- Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
- 28 Dimanche. -- 4^{me} du mois. -- A la messe de 8 h., com. des garçons.
- N. B. -- Après les vêpres, sermon pour l'ouverture de la Mission des hommes et des jeunes gens.

Service paroissial et Renseignements divers

PAROISSE DE SAINT-PIERRE



N. B. -- L'Instruction religieuse que les parents sont tenus, sous peine de faute grave, d'assurer à leurs enfants, fait partie du programme des matières classiques dans les Ecoles chrétiennes.

INSCRIPTION DE MESSES. -- S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. -- Tous les matins, avant et après les messes. -- Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. -- Le samedi soir, à 5 h. -- La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. -- La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. -- La veille des fêtes.

BAPTÈMES. -- Tous les jours, -- à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On peut demander une sonnerie de cloches. Le tarif est affiché à la sacristie.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

Le baptême privé, appelé aussi ONDUIEMENT, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplées au plus tôt.

PARRAIN, MARAINE. -- Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. -- Indiquer leurs noms en annarrant le baptême.

MARIAGES. -- Se présenter pour les publications *au moins quinze jours avant*. Faire venir le plus tôt possible : les *certificats de baptême* ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

COMMUNION A DOMICILE. -- Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de cire destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. -- Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.



— 4 —

LA BONNE SAGE

Les Sacrements

3. — Sources de Vie Surnaturelle (*Suite*).

Le nouveau baptisé reçoit un nom qui est celui d'un Saint du Ciel : ce sera son patron, c'est-à-dire son protecteur près de Dieu. Un parrain et une marraine, qui sont comme ses père et mère spirituels, répondent pour lui et devront veiller, à défaut de ses parents, à ce qu'il soit instruit de la Religion catholique, dans laquelle il vient d'être baptisé. Il faut donc que ces parrains et marraines soient eux-mêmes catholiques, et l'on ne pourrait prendre comme tels des hérétiques, des excommuniés, des membres de sociétés secrètes, des pécheurs publics. De plus, les parrains et marraines contractent avec l'enfant et ses parents une parenté spirituelle qui forme un empêchement au mariage. Le père ou la mère ne pourraient donc remplir cet office près de lui. Enfin, ajoutons qu'un parrain suffit pour un garçon, et une marraine pour une fille, comme à la Confirmation.

L'eau qui sert au Baptême a reçu du prêtre une bénédiction particulière à Pâques ou à la Pentecôte. Mais si l'on n'a pas cette eau, dite « eau baptismale », on peut prendre de l'eau naturelle ordinaire.

Enfin, on baptise en versant l'eau sur le front ; si on ne pouvait le faire sur le front, et si le cas pressait, on la verserait sur la tête ou même sur toute autre partie du corps.

Si un infidèle en danger de mort et suffisamment instruit désire sincèrement le Baptême et se repent de ses péchés, il peut mourir dans la grâce et aller au Ciel : c'est le Baptême de désir, qui ne va pas sans la foi, le repentir, et l'amour de Dieu, et n'est autre chose qu'un acte de charité parfaite. Il n'est même pas indispensable que ce désir soit explicitement exprimé. Cependant, s'il échappe à la maladie, cet infidèle aura soin de recevoir le Baptême d'eau le plus tôt qu'il lui sera possible.

A plus forte raison, celui qui, repentant de ses fautes, mais n'étant pas encore baptisé, et désirant l'être, subit la mort plutôt que de renier N.-S. Jésus-Christ ou la Religion catholique, reçoit le pardon complet de ses péchés et va droit au Ciel : c'est le Baptême de sang.



C'est au prêtre qu'il appartient de donner le Baptême ; mais, en cas de nécessité, toute personne peut et doit baptiser. Elle le fera en versant l'eau sur le front de l'enfant et prononçant bien les paroles suivantes : « N..., je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

C'est ce qu'on appelle « ondoyer », c'est-à-dire baptiser sans les cérémonies habituelles. Celles-ci seront suppléées plus tard par un prêtre s'il est possible. L'ondoiement (de *unda*, eau) est un véritable baptême ; mais on ne doit y recourir qu'en cas de nécessité.

Le symbolisme du Baptême n'est pas chose nouvelle : les illustrations et purifications par l'eau, comme dans le baptême donné à Notre-Seigneur par saint Jean le Précursor, ont été connues de tous temps. Des cérémonies semblables, au cours desquelles on donne un nom à l'enfant, accompagnent ou suivent la naissance presque chez tous les peuples. Les Juifs, depuis Abraham, avaient la circoncision, par laquelle l'enfant était incorporé au peuple de Dieu. — Ce qui est nouveau dans le Baptême chrétien, c'est l'efficacité jointe au rite par disposition expresse de N.-S. Jésus-Christ : cette efficacité, qui produit « la régénération par l'eau et par le verbe », le différencie radicalement de tous les autres types antérieurs, qui en étaient, du reste, la figure et la préparation.

(A suivre)

MGR A. LE ROY.

Actes Paroissiaux

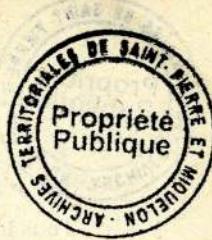
(DU 15 DÉCEMBRE 1931 AU 15 JANVIER 1932)

BAPTÊMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise ,

Le 19 décembre : DELISLE, René-Jacques. Parrain : François Eloquin ; marraine : Marie De la Villefromoy. — *Le 20 décembre* : HAMON, Jacqueline-Marie-Françoise. Parrain : Guy Tailly ; marraine : Marie Villalon. — *Le 26 décembre* : FORGET, Noëlla-Claire-Thérèse. Parrain : Louis Lissague ; marraine : Claire Mouton. — *Le 3 janvier* : PATUREL, Madeleine-Emma-Jeanne-Andrée. Parrain : Jean Salomon ; marraine : Emma Dagort. — CHAMPOIZEAU, Rita-Thérèse-Marie. Parrain : François Slaney ; marraine : Hélène Gervais.

SÉPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 2 janvier : GUYOMARD, Charles-Fernand, 25 ans. — *Le 9 janvier* : Marie TILLY, née Davy, 79 ans.



PENSONS-Y !..

« Pénitence !.. Pénitence !.. Pénitence !.. » Telles sont les paroles adressées à Bernadette par la Sainte Vierge, le 24 février 1858, lors de sa huitième apparition à Lourdes.

Pénitence !.. Mot austère qui, chez beaucoup, sonne désagréablement dans leurs vies si soigneusement capitennées !..

Chrétiens de Saint-Pierre et Miquelon, que chacun, à l'occasion du Carême, scrute sa conscience, avec droiture et loyauté !

A notre *Avoir*, devant Dieu, il y a des fautes, peut-être *graves*... Il y a aussi des omissions, si nombreuses ! dans le bien qui s'offrait à nous...

Il y a donc des réparations à fournir. Pour chacun de nous, il y a des dettes envers la justice divine, — car, ne l'oublions pas : *Tout se paie* !

La Pénitence comprend les privations proposées par l'Eglise et rappelées par le Mandement de Carême.

Elle suppose, pendant la Sainte Quarantaine, la suppression des bals, des séances de cinéma, des réunions mondaines et autres amusements plus ou moins honnêtes.

Elle rappelle le devoir de mortifier, plus que jamais, la sensualité et la curiosité, .. de donner à la prière, aux pratiques religieuses, à notre âme, un soin plus soutenu...

La Pénitence !.. Elle s'impose à chacun de nous ... Et elle sera la garantie et la condition d'un avenir meilleur !

Pensons-y !

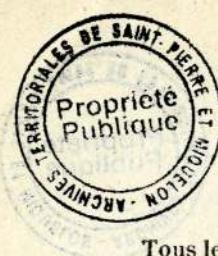
PRESCRIPTIONS DE MGR LE PRÉFET APOSTOLIQUE

POUR LE CARÈME DE 1932 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE

Article 1^{er} -- Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Eglise comme pratiques de pénitence.

Art. 2. -- La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. -- Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. -- Les jours où l'usage de la viande est permis, le mélange de la viande et du poisson est aussi autorisé.

Art. 3. -- Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants :



Tous les vendredis de l'année ; chaque mercredi de Carême (1) ; les 3 jours des Quatre-Temps ; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, la loi de l'abstinence aussi bien que celle du jeûne sont suspendues.

Art. 4. -- La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes des pâtes et une petite quantité de poisson. -- L'usage des œufs est interdit à la collation. -- Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. -- Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^{me} année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps ; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si l'une de ces vigiles tombe un dimanche.

Art. 6. -- D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence* :

Les mercredis et les vendredis ; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence* :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. -- Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. -- Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. -- En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. -- Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. -- Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. -- Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

(1)Au lieu du Samedi (Indult du 30 juin 1923).



Art. 10. -- La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé ; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique.

Art. 11. -- Conformément à une prescription du 4^{me} Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discréption, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe ; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. -- Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 14 février, premier dimanche du Carême (1) et finira le 5 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 15 janvier 1932.

Ch. HEITZ, *Préf. Apost.*

ÉCHOS DU MOIS

(DU 15 DÉCEMBRE 1931 AU 15 JANVIER 1932)

Port de Saint-Pierre — Les entrées, du 15 décembre au 15 janvier, ont été de 28 vapeurs et 15 voiliers.

Le service postal. — Pour finir l'année, il a subi quelques perturbations. C'est ainsi que le vapeur « Magohild » arrivé à St-Pierre le 1er décembre, avec le courrier des Etats-Unis et d'Europe, est reparti le 7 au lieu du 5 décembre. Au voyage suivant, il a touché à notre port le 17; le départ pour North-Sydney a eu lieu le 24, alors que la date réglementaire était fixée au 20 décembre.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. C'est l'hiver avec, trop souvent, un temps peu favorable à la navigation. Et puis, ayons patience ! Il se confirme qu'un nouveau bateau postal qui doit desservir notre Colonie est en construction en Angleterre. Il appartiendra à la *Newfoundland-Canada Steamship Co* dont M. Sha est le directeur. Ce bateau doit entrer en service vers le mois de juin.

Noël. — La neige ne tombe plus ; et la température s'est adoucie. Sur la nature qui semble morte, la lune blafarde dispense sa pâle clarté.

Il est minuit. Aux joyeux appels de nos trois cloches, les familles en

(1) Par Indult du Saint-Siège en date du 21 janvier 1931.



groupes sont sorties des maisons, se dirigeant vers l'église dont la masse
pleine l'ombre fait tache sur le grand tapis blanc.

C'est la messe de minuit !... *Messe et Minuit* ! Comme ces deux mots brodés ensemble, associés, appuyés l'un sur l'autre, si puissants et si riches en visions, font un spectacle unique, surtout avec la majesté des cérémonies pontificales !

Messe de minuit ! Au dernier coup de l'horloge, la fête commence par la *Pastorale d'Arifon*, où s'unissent harmonieusement les voix de la chorale des hommes à celles des enfants du Collège, avec un délicieux accompagnement de violon.

Messe de minuit, où les chants liturgiques ont été entonnés et poursuivis par des âmes meilleures, où la musique a eu quelque chose de plus céleste, où la prière — perdue peut-être chez quelques-uns — est revenue toute seule au berceau de la mémoire, où Jésus dans sa crèche, les bras ouverts, a souri aux chrétiens, grands et petits, qui étaient là !..

La pieuse instruction du Père Letourneur sur le mystère de Noël a pré-disposé encore les âmes à la communion ; et, à la fin de la messe solennelle, l'Eucharistie a été distribuée pendant une demi-heure par trois prêtres à la foule des assistants, tandis que Monseigneur continuait d'offrir, à deux reprises, le Divin Sacrifice.

L'après-midi a été marqué par des vêpres solennelles, à l'issue desquelles Mgr le Préfet Apostolique a donné la bénédiction papale.

Piense journée — qui, plaise à Dieu ! aura renouvelé, dans les âmes Saint-Pierraises, les énergies spirituelles et l'amour pour Jésus-Enfant.

Gare les traines ! — Le samedi 26 décembre, deux enfants Vigneau jouaient à la traîne et, malgré la défense officielle, dévalaient rapidement la rue de l'Espérance. Arrivés à la rue Sadi-Carnot, ils heurtèrent une auto qui, par bonheur, put stopper aussitôt. Quelques légères contusions furent le résultat de ce choc, qui aurait pu avoir des conséquences plus graves. Avis aux imprudents !

Soirée récréative. — Le dimanche, 27 décembre, à 20 h. 1/2, la salle municipale des fêtes était comble. On s'était promis une soirée vraiment récréative, puisque les affiches avaient annoncé qu'elle était donnée par un groupe de Jeunes Filles et les Elèves du Pensionnat.

Au premier rang, les Autorités, — toujours disposés à honorer de leur présence ces sortes de fête.

Et puis, dans ces sortes de fête, on peut faire les mêmes constatations : Programme des plus intéressants et agréablement varié. Musique d'artistes (pour cette soirée, il y avait « violon et piano »). Chants et poésies bien rendus. Jeu scénique : supérieur. Costumes splendides. Applaudissements



unanimes, etc. Le ravissant Enfant Jésus et les angelots de la saynète : *Le Noël des Pauvres*, et du tableau vivant : *Nazareth*, ont droit à une mention spéciale.

Les actrices qui ont mis en relief les *Arts d'agrément* (pour arriver à cette conclusion : La meilleure chose à apprendre, pour une jeune fille, c'est la cuisine !), celles qui ont paru dans la saynète *Le Pont*, celles surtout qui ont interprété la désopilante comédie *La Bombe*, se sont surpassées.

La soirée, qui avait été au profit du Pensionnat, s'est terminée vers minuit par le tirage d'une tombola gracieusement autorisée par M. le Gouverneur.

Nécrologie. — Une cérémonie funèbre, avec cachet d'intimité, a eu lieu le lundi, 28 décembre, à 14 heures. Le vapeur « Sambro », arrivé dans la matinée, avait apporté les restes mortels d'une Saint-Pierraise décédée, il y a sept ans, à Porto-Rico, auxquels M. Delépine, par piété filiale, avait voulu assurer une place dans la sépulture familiale au cimetière de notre ville. Un prêtre était là pour réciter sur le cercueil les prières liturgiques ; puis, avec les parents et quelques amis, le cortège, en plusieurs autos, s'est dirigé vers le champ du repos.

Beaucoup d'« Anciennes » — il s'agit du temps de Mère Cécile — se souviennent sans doute de leur compagne devenue Mme Ernestine Delépine, de sa charité pour tous ceux qui étaient dans la peine et du dévouement avec lequel, devenue veuve, elle avait veillé ici sur ses quatre enfants.

L'arbre de Noël. — Il a fait des heureux, au Collège St-Christophe, dans la soirée du mardi 29 décembre.

Petite fête toute familiale en l'honneur du Divin Enfant de la crèche, fête à laquelle Monseigneur est venu assister, et où il a reçu les vœux de bonne année des élèves.

Il y a eu des chants ; puis une petite comédie enlevée avec entrain ; puis des cadeaux de Noël où chaque assistant avait son numéro gagnant ; enfin et surtout il y a eu les visages joyeux... Dommage que les généreux bienfaiteurs qui ont si richement garni l'Arbre de Noël n'aient pas été présents : le bonheur qu'ils ont donné à tout ce petit monde leur eût été une douce satisfaction ! Disons qu'ils n'ont pas été oubliés ; et dans l'adresse à Monseigneur, il y a eu aussi, de la part des élèves, un MERCI bien spécial « aux excellentes Dames qui, pour eux, se sont faites quêteuses ».

Le Jour de l'An. — La nouvelle année a commencé un vendredi, jour consacré au Sacré-Cœur. C'est de bon augure. Les paroissiens l'ont compris ; et ils sont venus nombreux pour sanctifier ce premier jour par la réception des sacrements.

A la messe de 8 h. et à la grand'messe, Monseigneur a souhaité à la paroisse une année bonne et sainte. Il a ajouté que nos vœux, non appuyés



d'une prière à Dieu qui seul peut les réaliser, ne sont que des paroles vaines. Et puisque c'était le premier vendredi du mois, il a rappelé les promesses de Notre-Seigneur à Sainte Marguerite-Marie, et exprimé le souhait que ces promesses du Coeur de Jésus se réalisent pour tous.

A Sainte-Croisine. — Dans chaque classe, depuis la salle des « tout petits » jusqu'au quartier des « grandes », il y a une crèche. Et à côté, ou au-dessus, on peut voir un joli arbre de Noël

“ planté chez nous ”

par les soins d'une Mère »

comme pourraient chanter les élèves, fillettes et petits garçons.

A Ste-Croisine, Noël est fertile en belles pensées et fait offrir au Divin Enfant nombre de *petits sacrifices*. On est plus « gentil » si près de l'Arbre de Noël, si près de la Crèche !

Après les vacances du jour de l'An, le lundi 4 janvier, à 14 h., il y a eu la fête de l'Arbre de Noël, avec assistance de Monseigneur et de la Rde Mère Supérieure, chez les petits d'abord, dans la grande salle du rez-de-chaussée, puis à l'étage où se trouvent les grandes. Déjà, à l'occasion de l'anniversaire de sa Nativité, Jésus avait fait parvenir aux enfants moins favorisés des biens de la terre des paquets d'objets utiles, lainages et vêtements de toutes sortes, offerts par des bienfaiteurs. Mais ce jour-là était destiné aux jouets et aux bonbons, — aux gâteries — pour dire le mot. Et ça été grande liesse, à en juger par le concert assourdissant commencé sur l'heure et repris dans la rue, à la sortie, par ces chers petits qui avaient « gagné » une trompette ou un autre instrument de musique.

Dernière heure. (11. 1. 32.) — Un cablogramme expédié de Paris, nous apporte cette dououreuse nouvelle que rien ne faisait prévoir : *Père Vauloup décédé*.

Ancien curé de Miquelon, le Père Léon Vauloup était rentré en France en novembre dernier, pour cause de santé. Il a plu à Dieu d'appeler à la récompense son bon et fidèle serviteur... R. I. P. !

Mouvement des passagers. — ARRIVÉS, le 16 décembre, par le « Magnhild » : M. et Mme Favereau et enfants ; Mme M. Larroulet ; Mmes J. Epaule et J. Gélos. — Le 20 décembre, par le « Silvia » : MM. G. Le Bars, V. Reux, A. Lemétayer.

PARTIS, le 20 décembre, par le « Silvia » : MM. J. Etcheverry, W. Hull, M. Rosebourne ; MM. et Mmes Mac Kenno, M. Rabé ; Mlle G. Briand. — Le 26 décembre, par le « Magnhild » : M. Emin. — Le 2 janvier : MM. et Mmes Galachkine, F. Panot.



Un peu de Statistique Paroissiale⁽¹⁾

À Saint-Pierre, pendant l'année 1931, ont été enregistrés :

86 baptêmes, (en 1930 : 101) ; 22 mariages, (en 1930 : 20) ; 39 décès, dont 7 d'enfants ; (en 1930 : 55, dont 13 d'enfants). — Il y a eu 1998 communions pasciales, et 28.500 communions de dévotion.

Associations Paroissiales.

1^e LA SOCIÉTÉ DES MARINS, sous le patronage de Notre-Dame de Bon-Secours ; elle compte 159 membres actifs et 65 membres honoraires.

2^e LA CONFRÉRIE DU SAINT SACREMENT, pour les hommes, avec 80 membres.

3^e LES ŒUVRES DE JEUNES GENS (avec l'*« Avant-Garde »*) : (15 membres) : en réorganisation.

4^e LA FRATERNITÉ DU TIERS-ORDRE de S. François d'Assise qui compte 59 membres et plusieurs adhérents isolés (hommes).

5^e L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI : 405 membres, dont 29 zélatrices.

6^e L'ASSOCIATION DU SACRÉ-CŒUR ET DE L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE (pour les personnes mariées ou âgées de 30 ans) : 429 membres, dont 50 hommes.

7^e LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE : 563 membres, dont 27 zélatrices.

8^e L'ASSOCIATION DES MÈRES CHRÉTIENNES : 220 membres.

9^e L'ASSOCIATION DES ENFANTS DE MARIE : 38 membres.

10^e LA LIGUE EUCHARISTIQUE pour les enfants : 236 membres, dont 90 garçons et 146 filles.

11^e L'ŒUVRE DE LA SAINTE ENFANCE en faveur des petits Enfants pauvres. Elle compte 407 membres, dont 136 garçons et 271 filles.

12^e LE COMITÉ PAROISSIAL, pour recueillir le Denier du Culte : 24 membres.

13^e LES DAMES MARGUILLIÈRES, font les quêtes à l'église : 40 membres.

14^e LES DAMES CATÉCHISTES pour l'enseignement de la Religion aux enfants de l'école publique et leur surveillance pendant les offices : 12 membres.

15^e L'ŒUVRE DES TABERNACLES pour l'entretien des ornements et de la lingerie de l'église : 8 membres.

(1) D'après le dernier recensement (1er juillet 1931), la population des îles Saint-Pierre et Miquelon est de 4321 habitants sédentaires. — La paroisse de Saint-Pierre compte 3.464 habitants, dont 1.169 hommes et 1.795 femmes.



Œuvres Paroissiales.

1^o — LES ECOLES CHRÉTIENNES : Le Collège St-Christophe, le Pensionnat et l'Ecole Ste-Croisine, — œuvres des plus intéressantes et que le Bon Dieu bénit visiblement. — Le Collège St-Christophe et l'Ecole Ste-Croisine ne reçoivent aucune subvention officielle ; elles sont à la charge du Préfet Apostolique, c'est-à-dire de la paroisse.

2^o — Le FOYER PAROISSIAL, — immeuble mis à notre disposition par Mgr Légasse, ancien Préfet Apostolique des Iles St-Pierre et Miquelon. C'est la Maison des Œuvres catholiques St-Pierraises, où se réunissent à l'occasion les différents groupements énumérés, pour conférences, cercles d'études et séances récréatives.

3^o — L'IMPRIMERIE PAROISSIALE, qui fait paraître le bulletin « F. P. », et d'autres travaux typographiques de ville.

4^o — « LE FOYER PAROISSIAL », bulletin mensuel, entré dans sa n^e-uvième année d'existence. Il a sa place marquée à tous les foyers de St-Pierre, de l'Île-aux-Marins et de Miquelon, et chez beaucoup d'Amis en France et à l'Etranger.

5^o — LA BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE, administrée par les E. de M. Elle a environ 2.000 bons livres, et est ouverte tous les dimanches, après la grand' messe.

6^o — L'OEUVRE DE LA BONNE PRESSE, — Elle procure aux paroissiens des lectures saines, attrayantes, instructives par de bons journaux.

Un certain nombre de familles reçoivent, par abonnements directs, *La Croix quotidienne*, *Le Pèlerin*, *La Croix des Jeunes*, *La Croix du Dimanche*, *A la Page*. — Grâce aux enfants de l'Ecole Ste-Croisine, le Comité St-Pierrais distribue à domicile les journaux arrivés par le courrier, soit : *Le Pèlerin*, 285 exemplaires ; *La Croix des Jeunes* : 40 ex. ; *La Croix du Dimanche* : 90 ex. ; *Le Sanctuaire* (pour les Enfants de chœur) : 5 ex. ; *Romans Bayard* : 138 ; *Romans populaires* : 20 ; *La Revue des Saints* : 30 ex. ; *La Revue des Lectures* : 3 exemplaires.

Aperçu Budgétaire.

1^o — L'EGLISE de Saint-Pierre appartient à la Fabrique; celle-ci doit donc pourvoir à son entretien.

Les travaux exécutés pendant l'année 1931 (toiture, cheminée, etc.), pour lesquels le Conseil Municipal de Saint-Pierre a bien voulu accorder une subvention de 20.000 fr., ont coûté 50.420 francs.

Les frais pour l'entretien du Culte, pour le personnel des employés, le chauffage, l'éclairage, etc., se sont élevés à la somme de 61.601 francs.

2^o — L'achèvement de l'Ecole Ste-Croisine a déjà coûté plus de 100.000 fr.

3^o — Dépenses d'entretien au Collège St-Christophe : environ 17.000 fr.



4^e — Le Foyer paroissial : réparations incessantes. Coût pour l'exercice 1931 : 10.854 francs.

Résumé des dépenses : Pour l'église : 112.021 fr. ; pour les Oeuvres paroissiales : environ 130.000 fr. payés en partie, et à payer.

* * *

Quant aux sources de recettes, les voici :

Le produit du « Denier du Culte » ; les offrandes faites à l'église à l'occasion des cérémonies religieuses demandées (taxes approuvées) ; le produit des quêtes et de la location des places à l'église ; les dons déposés dans les troncs ou remis directement au Préfet Apostolique ; enfin la charité inépuisable d'Amis très chers d'ici, de France et même de l'Etranger.



ACHÈVEMENT DES TARVAUX DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE



Nul n'ignore à Saint-Pierre que, depuis longtemps, les murs et la voûte, à l'intérieur de l'église, présentent un aspect plutôt lamentable. Les visiteurs étrangers ne manquent pas d'établir une comparaison avec les églises de chez eux, au Canada, à Terre-Neuve, aux Etats-Unis ; et la comparaison n'est guère flatteuse pour la population catholique française de Saint-Pierre.

Nous espérons que la situation va s'améliorer. Un Comité où sont représentées toutes les Associations de Saint-Pierre, va se charger de recueillir les fonds nécessaires pour achever les travaux. Une souscription générale est organisée ; et les délégués du Comité trouveront sûrement bon accueil chez tous, puisqu'il s'agit d'une Oeuvre dont nul, à Saint-Pierre et Miquelon, ne voudra se désintéresser. Tous savent, en effet, que notre église est la grande Maison de Famille où l'on se rencontre si souvent, et où chacun passe aux grandes époques de sa vie, depuis le baptême jusqu'au grand voyage de l'Eternité.

D'ailleurs les Catholiques St-Pierrais n'ignorent pas que leur église est la propriété, non de la Commune, mais de la Fabrique, — et que celle-ci



en a toute la charge. Dans les circonstances actuelles, les ressources dont elle dispose ne lui permettent pas de mener à bonne fin le travail déjà commencé ; et c'est pourquoi, par l'organe du Comité, elle fait un appel à tous ceux qui peuvent aider. C'est, pour chacun, un gros effort à produire ; mais chacun aussi aura, de cette façon, bien mérité de la paroisse de Saint-Pierre et de notre Maison du Bon Dieu.

La souscription, à Saint-Pierre, commencera après le départ du courrier, c.-à-d. le 17 ou 18 janvier.

Les personnes qui n'auraient pu être atteintes par MM. les Collecteurs du Comité voudront bien faire parvenir le montant de leur souscription soit à M. le Président, soit à Mgr le Préfet Apostolique, ou encore à l'une des banques de la ville.

Voici les noms des membres du Comité dont il est question :

M. Emile Gloanec, maire de St-Pierre, président ; MM. Désiré Béchet, Albert Briand, Pierre Casamayor, Paul Chartier, Ernest Folquet, Louis Hardy, Louis Lalanne, Georges Landry, Joseph Lefèvre, Jean Légasse, Louis Legentil, Pierre Lespagnol, Léon Marsoliau, Eugène Norgeot, Auguste Ollivier, Prosper Ozon, Emile Pichon, Edouard Sire, Louis Vergnes.

Chez Albert BRIAND

Grand choix de

Toiles et Linoléums
pour parquets

Toiles pour tables et tapisseries

Papier à tapisser

Chez Albert OZON

Gramophones - Saxophonie
Brunswick Panatrop
Prix réduits.

A Vendre, chez A. Briand :
Un radio

Chez Albert BRIAND

Banquettes de piano : 215 fr.

Tabourets : 98 fr.

Au rabais :

— Quelques sweaters pour hommes
femmes et fillettes.

— Robes en coton peluche de cou-
leurs pour femmes et fillettes.

— Paletots et pantalons pour
garçonnets.

— Un lot spécial d'overshoes N° 4



LA VILLE MORALE DE NOS PÈRES.

Le Cardinal Archevêque de Paris vient de rappeler aux Catholiques l'importance de l'éducation, celle-ci devant assurer aux enfants le *patrimoine moral humain* sans lequel ils ne peuvent pas être des hommes vrais. (1)

Le patrimoine moral humain comprend d'abord ce que la seule raison impose à tous les hommes comme vérités à admettre et comme pratiques à observer pour mener une vraie vie morale. Cette religion s'identifie en fait avec ce qui est *la vieille morale de nos pères*.

Donc, pour faire œuvre d'éducation et former dans l'enfant l'homme et le citoyen de demain, il faut en toute justice lui enseigner l'existence de Dieu et sa Providence, la liberté, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, les devoirs traditionnels envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes, le respect de la propriété privée et des autres bases essentielles de la civilisation. Cette énumération n'épuise pas les leçons morales qui, dans toute école, doivent être données à l'enfant. Et ce ne sont là que les points fondamentaux du programme moral que l'école doit réaliser, sous peine d'être foncièrement infidèle à sa mission.

Et S. E. le Cardinal Archevêque de Paris, dont nous résumons une instruction officielle donnée aux Catholiques de Paris, ajoute:

« Au nom des intérêts les plus sacrés de l'enfant, les parents ne peuvent pas confier ces jeunes âmes à des écoles où, en fait, on n'enseigne pas la vraie morale.

« Et un éducateur n'est plus digne de ce nom quand, pour sauver des intérêts purement politiques ou pour obéir à des idées philosophiques pour le moins très contestables, il refuse aux enfants la morale traditionnelle.

« La haine, le mépris, le persiflage ne devrait jamais pénétrer dans le sanctuaire de l'école. Tout devrait y être ordre, harmonie, amour. Et cela sera, si le maître se souvient que ces jeunes enfants iront demander à d'autres maîtres le complément religieux moral si nécessaire à leur

(1) Semaine religieuse de Paris (28 nov. 1931).



formation, et dès lors s'il veut bien ouvrir ces jeunes intelligences, et surtout ces jeunes coeurs, à cette influence religieuse, et non pas les obliger à ce geste si dur à leur enfance et toujours si dangereux, d'avoir à *retourner leurs âmes* quand ils passent de l'école au catéchisme.

« Pourquoi dans toutes les chaires des écoles primaires publiques de France n'entendrions-nous pas des discours comme celui-ci ? « Mes enfants, je vous ai parlé du Bon Dieu qu'il faut aimer et auquel il faut obéir si vous voulez mener une vie vraiment morale. Mais la vie religieuse a d'autres aspects, des pratiques plus nombreuses. Ces enseignements et ces pratiques, c'est le ministre de votre culte qui vous les donnera. Allez à lui, mes enfants, avec respect et sympathie : vos parents la société tout entière vous le demandent. »

« En quoi, réétions-le, un tel langage serait-il en opposition avec la laïcité légale et avec les intérêts bien entendus de l'Etat ? N'est-ce pas, dans l'hypothèse où nous sommes de la séparation de l'école publique et de la confession religieuse, le langage même du bon sens et de la justice à l'égard de ces petits ? N'est-ce pas en définitive le *devoir minimum* de tout éducateur ? Si ces paroles retentissaient dans les murs de toutes nos écoles, quel pas vers la paix sociale de nos hameaux, de nos communes, de la France tout entière !

« J'ose dire que veiller à ce qu'un tel état de choses se réalise dans toutes nos maisons d'école est, quand on regarde le bien commun, un des devoirs les plus essentiels de nos pouvoirs publics. »

NE L'OUBLIEZ PAS !

Les vérités de la Religion — qui concernent Dieu, l'âme, l'éternité — doivent *imprégner* la vie de l'Enfant.

Cela est une nécessité. Autrement l'enfant serait bientôt livré à l'emprise du matérialisme et du doute, fruits de l'ignorance. Et il deviendra, pratiquement, un païen plus ou moins civilisé chez lequel les mauvais instincts risquent de causer de douloureuses surprises.

Ce serait une utopie de croire qu'il suffit d'instruire un enfant pour le rendre bon. Il y a une vertu dans le savoir, c'est incontestable ; mais le savoir n'est pas la vertu. La vertu est dans la conscience. Or, Parents Chrétiens, la formation de la conscience de l'enfant, c'est à une éducation non pas neutre ou laïque, mais religieuse qu'il faut la demander, et cela est un de vos plus impérieux devoirs !..



Chronique de Miquelon

(DU 15 DÉCEMBRE 1931 AU 15 JANVIER 1932)

SÉPULTURE. — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, le 29 décembre : Henri-Désiré VIGNEAU, 70 ans.

Formation d'un Syndicat. — Il en était question depuis quelque temps. C'est chose faite depuis le 10 décembre. Le but de ce syndicat est de resserrer les liens de solidarité entre les marins-pêcheurs, d'étudier et de défendre les intérêts professionnels du groupe, de rechercher tout ce qui peut être utile au développement de la petite pêche maritime locale, d'exploiter sous la forme coopérative le nouveau séchoir à morues, etc.

Le bureau est composé de MM. Alfred Gaspard, président ; Bénoni Girardin, vice-président ; William Detcheverry, secrétaire-trésorier ; Arsène Boissel, Joseph Gaspard, Fernand Leloche, conseillers.

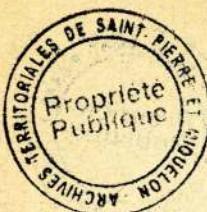
La fête de Noël. — Elle fut vraiment belle, cette année, à Miquelon, et favorisée par un temps splendide. L'église, décorée comme aux grands jours, était éclairée par des centaines de bougies, apportées les jours précédents par les familles.

La cérémonie commença à 11 h. 1/2 par le chant d'un cantique, suivi de l'invitatoire ; puis a eu lieu la traditionnelle procession des enfants qui escortaient l'Enfant Jésus porté sur un brancard par quatre enfants de chœur, et déposé par le prêtre dans la crèche.

Tous les paroissiens étaient là ; et presque tous purent s'approcher de la Sainte Table et assistèrent ensuite à une deuxième messe, pendant laquelle se sont fait entendre de beaux cantiques de Noël.

L'Arbre de Noël. — La grande fête eut un heureux complément le mardi, 29 décembre, à 14 h., au Foyer Sainte-Thérèse. Quelques jours auparavant, Antony Gélos avait rapporté des taillis de Mirande un joli sapin que les jeunes gens ont orné de banderoles et de cocardes tricolores et chargé de jouets alléchants : poupées, ballons, chevaux de bois, trains mécaniques, autos, etc. Un comité de Dames avait assuré une juste répartition des vêtements, lainages, chaussures... etc., cadeaux dus à la charité de Saint-Pierre et de Miquelon. M. Sautot, gouverneur p. i., et Mgr le Préfet Apostolique, avaient voulu, eux aussi, participer à la fête et ils l'ont fait très généreusement.

Inutile d'ajouter que la salle du Foyer s'est trouvée comble ; car, en plus de l'Arbre de Noël, on avait annoncé une comédie, des chansons, des monologues ; et tout ce programme a été parfaitement exécuté par les jeunes artistes.



L'Heure Sainte. — Le jeudi 31 décembre, à 8 h. du soir, dix-huit pères de famille, — des voisins de l'église, — se sont réunis à l'oratoire du presbytère pour passer une heure de recueillement et de prière avec Notre-Seigneur au Très Saint Sacrement. C'est le début d'une nouvelle Confrérie, dont M. Victorien Detcheverry, président de la Fabrique, sera le président. On se souviendra de cette « Heure Sainte », qui a passé trop vite ! Et on recommencera chaque mois.

Un peu de notre Histoire (92).

1819 (Suite)

Jusqu'à la promulgation de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, aucun acte du pouvoir central ne donnait une constitution aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Le Commandant, représentant du pouvoir royal, administrait seul la colonie ; un contrôleur veillait seulement à la régularité du service. En exécution des instructions du Département en date du 23 avril 1819, un conseil de gouvernement et d'administration fut constitué pour éclairer les décisions du Commandant et participer, le cas échéant, à ses actes. Mais, aux termes de l'article 10 des dites instructions, le chef de la colonie était autorisé à convoquer un conseil spécial composé d'habitants, négociants et capitaines, dans les cas où l'importance des affaires l'exigerait, avec ou sans la participation des membres ordinaires.

La composition normale du conseil du gouvernement était ainsi fixée d'après l'ordre de préséance établi par le ministre :

Le Commandant et administrateur pour le Roi, président ; le sous-commissaire, contrôleur de la marine ; le capitaine de port ; le chirurgien en chef ; le commis principal de la marine, chargé du Service à Miquelon ; le préfet apostolique ; le notaire-greffier, secrétaire.

La première réunion de ce conseil eut lieu le 29 juin 1819. L'assemblée était ainsi composée : MM. Fayolle, C^t et Ad^r pour le Roi, Président ; Dehaen, Sous-C^re, contrôleur de la marine ; Leroy, Capitaine de port ; Fuec, Chirurgien en chef ; Feuillet, C^{is} pⁱ de la marine, chargé du service à Miquelon ; Ollivier, Préfet apostolique. Cette séance fut surtout consacrée à l'organisation du service médical à Miquelon, du service du port et de la police de cette localité et du fonctionnement de l'Etat-civil.

Les travaux nécessités par la reprise de possession étant terminés, le détachement d'ouvriers d'artillerie de marine expédié en 1816 dans la colonie pour les exécuter et servir en même temps de garnison, était rappelé en



France sur la demande même du Commandant. Comme quelques-uns de ces militaires étaient chargés de la police, il y fut suppléé par l'envoi de cinq gendarmes, dont un brigadier, tirés de la compagnie maritime de Brest le gendarme Greux en service à Saint-Pierre depuis 1816 devait compléter le détachement fixé à 6 hommes.

Voici les noms de 4 militaires de cette force de police qui arriva à Saint-Pierre, le 31 août sur la flûte « Le Golo » : Tavernier Auguste, brigadier ; Morlec Alexandre, Godec Pierre, Richard Louis, gendarmes. Un gendarme restait à désigner. Six marins de l'Etat étaient également expédiés à Saint-Pierre pour le service du port sous la direction du pilote. Ils arrivèrent peu après sur l'*« Expéditive »*.

(A suivre)

E. S.

Chronique de l'Ile-aux-Marins

(DU 15 DÉCEMBRE 1931 AU 15 JANVIER 1932)

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage, le 31 décembre : Joseph DERIBLE et Yvonne KELLO.

**

Si les temps n'étaient si durs pour beaucoup de gens, on pourrait dire de ceux de l'Ile-aux-Marins qu'ils sont un petit peuple heureux. Car à l'époque où nous sommes, la population, singulièrement diminuée ne présente guère les éléments d'une « histoire » ...

A noter seulement, pour la Chronique : *La Fête de Noël*. — On l'a célébrée quand même avec solennité. Nous disons : « Quand même », car malgré les vides qui se sont produits, par l'exode à Saint-Pierre, les postes de dévoûment, à l'église, pour la musique et le chant, ne sont pas restés vacants. Les vrais chrétiens comprennent leur devoir ; ils savent aussi que le Bon Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité.

L'Arbre de Noël. — Il rappelle l'Enfant Jésus, et aussi les Rois Mages. Or ces derniers se chargent habituellement d'assurer aux enfants de l'Ile des cadeaux « officiels ». Mais il faut dire que les Rois Mages ont leurs « délégués ». Et ceux-ci ont le secret de faire plaisir à tous. En effet, d'avance, tous étaient sûrs, d'avoir un présent. On l'a bien vu, à la fête intime du dimanche, 10 janvier.



:- Les Produits NESTLÉ sont les meilleurs :-

**LINGERIE pour Hommes,
Dames et Enfants
Bonneterie - Epicerie**

PETIT CARNET
DE

Timbres de Commerce Libres
Offert par

Mlle Georgina Detcheverry
Commerçante

Dans ce carnet le client groupe
avec soin les timbres offerts par
notre Maison et viendra nous ré-
clamer la prime lorsqu'il y aura droit

Reclamez les timbres en faisant vos achats

Et donnez la préférence à la Maison qui les offre

Commission - Consignation

A. Grimaux & Cie.
Boulangerie - Epicerie
Grains et Farines en gros et
en détail.

Biscuits et Bonbons en stock
et sur commande.

H.-A. PATUREL, St-Pierre
Commissions - Consignations
Gros & Détail
Alimentation, Vins, Liqéurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe,
Farines, Grains, Foin.

Employez l'eau de Javelle
« LA PARISIENNE ».
C'est la meilleure.
Chez Albert Briand,



SAINT-PIERRE (Iles Saint-Pierre et Miquelon)

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs - Alimentation
Articles de fumeurs - Sacs et papiers
d'emballage - Cigarettes Nationales.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

L. N. Mattei-Bastia
le seul véritable

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

American House

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

C. P. Chartier et Cie,

Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

L. James

Commission - Représentation

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

GRAINES DU COQ HARDI



28 variétés potagères extra et un cadeau
franco domicilié contre mandat de 20 fr.
18, QUAI MÉGISTERE, PARIS
Catalogue-calendrier de semis gratuit

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

P. Le Tiec

Alimentation générale
Produits de choix
Demi-gros et détail

PÊCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions — Consignations-Denrées
Vins et Spiritueux.

Auguste DÉRGUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

A. Dugué

Boucherie — Charcuterie — Légumes—
Oeufs,etc. — Fournisseur des navires.

C.P. Chartier et Cie,

Vins et Spiritueux.

Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

A. S. Mac Millan

General Contractor
St-Pierre et Halifax

A Louer



SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES CO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.350.000 FRANCS

Rue du 11 Novembre

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION : NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES RADIOS AMÉRICAINS

« NATIONAL »

FOURNITURES DIFFÉRENTES POUR POSTES

DE RADIO EN STOCK ET SUR COMMANDE

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Maréchal Foch

Julien MORAZÉ Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres
Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.-Y

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineerinff Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of
New-York, Socony. Cigarettes Gloria.

SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

Louis Hardy Legranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims - Champagnes
Fournier-Demars de Bourges -
Liqueurs.

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

Farines

Demandez la marque

« Royal Household »

Dépot chez H.-A. PATUREL

Représentant
The Ogilvie Flour Mills Co. Montréal

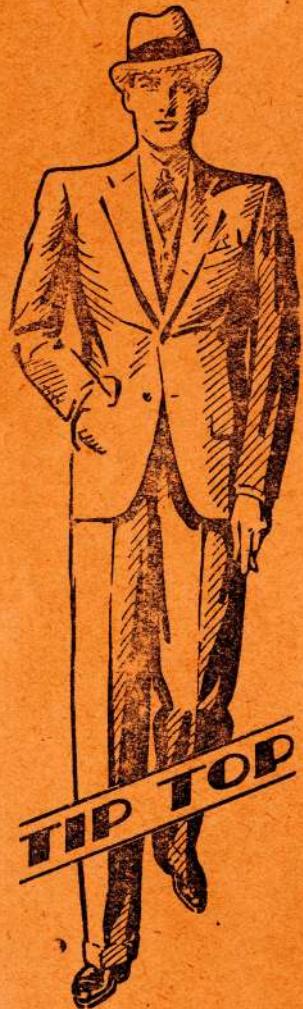
HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE



VÊTEMENTS TIP TOP

La COUPE fait le costume mais... le COSTUME fait l'homme !



M oubliez pas qu'on vous jugera beaucoup d'après votre costume. Par conséquent, pour être toujours assuré d'avoir, un Costume de bon goût, un Costume à la dernière mode, un Costume de qualité supérieure, un Costume au prix modéré, de

\$ 24

adressez-vous à

Tip Top Tailors Ltd.

Renseignements et échantillons

Chez Etienne DAGUERRE

SAINT-PIERRE & MIQUELON



La Banque Canadienne de Commerce

Etablie en 1867

Siège Social TORONTO, Canada.

Capital versé 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 30 Millions de Dollars

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Comptes courants - Caisse d'Epargne

Crédits Commerciaux - Lettres de Crédit

Virements de Fonds par Cable et par Courrier

Emission de Chèques, Traites et Mandats

(Payables dans toutes les parties du monde)

Avantages qu'offre notre Caisse d'Epargne

Placement de tout repos -- Intérêts rémunérateurs

Caisse ouverte tous les Jours

[Excepté les dimanches et jours fériés]

DEPOTS OU RETRAITS FAITS A VOLONTÉ, SANS FRAIS

Service prompt et courtois

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous ses Clients, que leur compte soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Heures de Bureau

Matin : De 10 h. à 11 h. 30. Soir : De 1 h. à 4 h.

Agence de St-PIERRE & MIQUELON

P. R. HAMEL,

Directeur.

Votre Compte d'épargne est votre Fonds d'indépendance